

## Proposition en ligne – Conseils éclair

Le système Affaires nouvelles en direct vous permet de remplir une proposition plus rapidement et plus facilement et d'obtenir plus de résultats. En une seule visite, il sera possible de vérifier l'assurabilité du client, d'obtenir une décision instantanée et d'accepter les paiements de la prime initiaux par carte de crédit ou services bancaires en ligne.

### Pourquoi utiliser la proposition en ligne?

- Faites des affaires en tout temps grâce à la proposition en ligne, que vous pouvez utiliser partout où vous avez accès à Internet.
- Utilisez une tablette ou un ordinateur portable pour faire des affaires à votre façon.
- Personnalisez vos préférences quant à la communication et à l'obtention de preuves d'assurabilité.
- Remplissez une seule proposition pour plusieurs polices, produits et personnes à assurer.
  - La proposition en ligne peut servir pour un maximum de six personnes à assurer, dont un maximum de deux adultes.
- Soumettez les formulaires et autres documents à l'appui de la proposition plus rapidement sous forme de pièces jointes par voie électronique.
- Recevez des mises à jour par courriel pouvant être visualisées sur un téléphone cellulaire, selon une fréquence quotidienne ou hebdomadaire, ou encore les deux.

### Comment accéder à la proposition en ligne

Lorsque le système Affaires nouvelles en direct sera en ligne :

1. Ouvrez une session dans le *RéseauRep* de la Canada-Vie<sup>MC</sup>.
2. Dans la barre de navigation, à gauche, sous **Services en ligne**, cliquez sur **Proposition d'assurance Affaires nouvelles en direct**.

### Renseignements supplémentaires

Rendez-vous à la page d'accueil de la proposition d'assurance Affaires nouvelles en direct et cliquez sur Recherche pour :

- De l'information sur les propositions en ligne et papier soumises qui sont en voie de tarification
- Les propositions en ligne enregistrées (propositions non soumises)
- Une copie des propositions en ligne soumises en format PDF

Passer en revue le cours Proposition en ligne – Affaires nouvelles en direct, qui comprend :

- De l'information détaillée décrivant les principales étapes à suivre pour remplir la proposition en ligne
- Des démonstrations vidéo
- Des sections donnant les **points saillants** et la **marche à suivre** qui vous aideront à remplir la proposition en ligne

Le traitement direct et l'automatisation en arrière-plan accéléreront le processus. Le système Affaires nouvelles en direct vous permet d'utiliser la technologie à votre avantage grâce à la proposition en ligne, à des mises à jour conviviales que vous pouvez consulter sur un téléphone cellulaire et à de l'information accessible où et quand vous le souhaitez. C'est une meilleure façon de faire des affaires.

## Conseils pour remplir une proposition en ligne

**Estimations**

- Pour gagner du temps, remplissez la section Estimation avant de rencontrer un client.
- Les renseignements sur le client n'ont besoin d'être entrés qu'une seule fois et peuvent être utilisés pour fournir une estimation pour différents produits. Seuls les produits admissibles apparaîtront.
- Vous devez entrer les montants d'assurance. Utilisez l'outil d'illustration pour déterminer le montant de l'assurance pour une prime donnée.
- La fonction d'estimation calcule la prime de la police pour la première année. Elle tient compte des taux actuels, qui sont rajustés en fonction de l'âge tarifé actuel du client.

**Renseignements sur le client**

- Remplissez les sections visant un assuré avant de passer à l'assuré suivant.
- Vous devez entrer les renseignements sur le propriétaire pour chacun des produits, y compris les renseignements sur la profession, le droit de survie, la détermination de tiers intéressé et le propriétaire successeur, le cas échéant (**là où la loi du Québec s'applique, la nomination de propriétaires subrogés assure le « droit de survie » et la désignation d'un « propriétaire successeur »**).

**Assurabilité**

- Quand vous passez à la section **Assurabilité**, les sections **Estimation et Renseignements** sur le client sont verrouillées.
- L'autorisation du MIB est requise pour chacune des personnes à assurer avant de pouvoir procéder.
  - Une fois l'autorisation reçue, le client doit entrer, à titre de signature électronique, les quatre derniers caractères du numéro de la proposition, qui comprend le chiffre de contrôle de la proposition, suivis de son prénom (p. ex. 23-4Patrick).
  - Ceux qui utilisent une tablette doivent signer avec un stylo électronique ou un doigt.
- Pour enregistrer un questionnaire rempli en partie, cliquez sur **Enregistrer**.

**Décisions**

- La section **Assurabilité** est verrouillée et ne peut pas être modifiée une fois que vous êtes passé à la section Décisions.
- Cette section vous indique si une décision instantanée a été prise ou si la police a été transmise à la Tarification pour un examen approfondi.
  - Si la proposition vise plusieurs assurés et qu'une personne n'est pas admissible à la décision instantanée, il sera indiqué que toutes les polices ont été transmises au tarificateur polices.
- Si le ou les clients à assurer sont admissibles, une offre de ventes croisées peut être proposée.

**Paiements**

- La prime mensuelle ou annuelle ou le 1/12 de la prime annuelle doit être perçu aux fins de l'admissibilité à l'assurance provisoire ou de la note de couverture temporaire.
- La proposition en ligne vous permet de percevoir :
  - Le paiement initial : chèque, carte de crédit (décision instantanée seulement), Interac<sup>MC</sup>, transfert électronique de fonds ou contre remboursement (tous les paiements doivent provenir d'une institution financière canadienne).
  - Les paiements de source interne : participations capitalisées, bonifications d'assurance libérée et valeur de rachat nette, entre autres.
- Pour les **paiements mensuels**, vous devez remplir un accord de débits préautorisés pour chacune des polices.

**Autorisations du client**

- Le client doit donner son consentement pour que l'information puisse être échangée entre les conseillers. Le client donne son consentement par voie électronique. S'il s'agit d'une assurance pour enfant, le consentement doit être donné par le père, la mère ou le tuteur légal.
- Si plusieurs polices sont demandées, le rôle de chaque personne sera indiqué dans la proposition en ligne et chaque client devra donner son consentement.
- Une fois la section remplie, un message vous informe que les sections **Décisions, Paiement et Autorisation** sont verrouillées et confirme que le **Sommaire de la proposition d'assurance** sera envoyé.

**Rapport du conseiller**

- Pour soumettre la proposition immédiatement, vous devez remplir le **rapport du conseiller**.
- Si vous choisissez de le remplir ultérieurement, la proposition sera enregistrée et fermée, et toutes les sections de la proposition seront verrouillées, à l'exception du rapport du conseiller.
- La case **Prime spécifiée** vous guide advenant le besoin d'appliquer une surprime.
- Servez-vous de la section sur les **renseignements utiles** pour ajouter tout commentaire pertinent. N'utilisez ce champ du rapport que si vous le jugez absolument essentiel, puisque si vous y saisissez du **texte**, la proposition devra faire l'objet d'un traitement manuel.
- Indiquez l'adresse courriel de toute personne ne figurant pas déjà dans vos **Préférences** pour qu'elle puisse recevoir les courriels quotidiens ou hebdomadaires.
- Les exigences de tarification, y compris la demande de preuves médicales, sont basées sur vos **préférences**. Vous pouvez les changer à l'aide des menus déroulants.
- Si une déclaration du médecin traitant est requise ou si la proposition a été transmise au tarificateur, remplissez et soumettez le formulaire *Autorisation* (F20 BIL).
- Annexe les documents et formulaires requis, le cas échéant, à la proposition en ligne avant de la soumettre.
  - Les documents joints doivent être en format PDF ou TIFF.
- Une fois la proposition soumise, la confirmation s'affiche à l'écran pour indiquer que la proposition a été reçue.